

MUSIQUE

Le futur statut de la Radiodiffusion et la Musique française. — La loi de finances du 31 mai 1933 institue une « redevance pour droit d'usage sur les postes récepteurs de radiodiffusion ». Tout détenteur de poste de T. S. F. doit déclarer au bureau de sa circonscription postale l'appareil pour lequel il paiera désormais une taxe de 15 ou de 50 francs selon qu'il s'agit ou non d'un « poste à cristal ». Le premier paragraphe de la loi contient ces mots: « En vue d'en consacrer le produit aux dépenses de la radiodiffusion... » C'est un engagement; mais on sait ce que valent les engagements de cette sorte, et nous eussions préféré que le Parlement dotât la radiodiffusion d'un statut, *avant* d'assujettir les détenteurs de postes au paiement d'une taxe. Car il y a tout lieu de redouter que le produit de cette redevance, taxe ou impôt, — le nom qu'on lui donne importe peu, — même s'il est bien affecté au service de la radiodiffusion, n'améliore guère la qualité artistique de celle-ci. Et c'est ce qui compte avant tout.

A quoi servirait, en effet, une amélioration technique de la radiodiffusion qui ne correspondrait point à une amélioration des programmes exécutés dans les studios ou choisis pour les « retransmissions »? Certes, présentement, si nous comparons ce qui se fait en France avec ce que font les pays étrangers, nous n'avons point sujet de nous enorgueillir. Tant pour la technique des émissions que pour le choix des programmes, notre situation est lamentable. Et c'est pour cette raison que le vote de la taxe précédant le vote d'un statut de la radiodiffusion paraît, à beaucoup de bons esprits, une de ces sottises que l'on appelle « mettre la charrue devant les bœufs ». Mais comme les avertissements n'ont servi de rien, comme la loi est maintenant votée, il est inutile de récriminer et mieux vaut s'efforcer de ne pas laisser au ministre des Postes le loisir d'oublier les engagements pris à la tribune de la Chambre: « Le vote de la taxe va permettre, a-t-il dit, de faire face aux charges actuelles, en attendant l'élaboration d'un statut, dont la discussion va demander de longs débats. Ce statut sera proposé au Par-

lement après la rentrée... ». Déjà, comme l'a rappelé M. Georges Bonnefous au cours de la séance du 12 avril (*Journal Officiel*, p. 2.220), déjà, sous le ministère Poincaré, le 28 mai 1929, un projet de loi a été déposé dont la première phrase affirmait « la nécessité de donner à la France un statut de la radiodiffusion »... Il y a des nécessités qui, pour être « urgentes », peuvent néanmoins attendre: celle-ci attendit quatre ans, et Dieu sait combien elle va sans doute attendre encore.

Le danger, c'est qu'en attendant, les sommes fournies par les taxes nouvelles, bien qu'employées à « l'amélioration » de la radiodiffusion, soient divisées, émiettées, de manière à satisfaire un grand nombre de quémandeurs exigeants, mais sans souci de l'intérêt général. Le danger, c'est, en d'autres termes, que les intérêts particuliers priment, encore une fois, l'intérêt national. En fait, l'établissement de la taxe, dont le produit est uniquement affecté aux postes d'Etat, équivaut à l'établissement du monopole. Et ce danger-là s'aggrave de ce qu'aucun statut ne règle l'affectation des crédits.

Au cours de la discussion de l'article 110, le ministre a fait une déclaration qui a causé la plus vive inquiétude parmi les musiciens:

Les fonds provenant de la taxe, a-t-il dit, seront uniquement destinés aux émissions, et il ne s'agit sous aucun prétexte de donner des subventions forfaitaires à des théâtres ni à aucune entreprise artistique ou musicale. La radio loue un concert, engage un artiste, prend un spectacle à l'Opéra ou l'Opéra-Comique, et les paie aux tarifs syndicaux.

Eh bien, de telles paroles, dites par un tel personnage en de telles circonstances, sont déplorables. Elles affirment la volonté des maîtres de la Radiodiffusion de tout laisser à l'occasion et au caprice et de renoncer à établir un plan raisonnable, un programme *défini* des émissions. *T.S.F. Tribune*, relevant le propos du ministre, a écrit: « *Musique à la petite semaine* ». C'est cela que l'on continuera d'offrir, en France, aux amateurs de radiodiffusion, et c'est en leur donnant ce maigre régal, dont on choisit le menu au hasard des spectacles et des concerts (comme font les touristes qui, de

passage à Paris, consultent les colonnes Morris pour savoir où ils passeront la soirée); et c'est cette imprévoyance que l'on ne saurait trop blâmer. Elle est un renoncement aux espoirs que la Radiodiffusion avait fait naître, espoirs qui ne sont point chimériques, puisque partout ailleurs qu'en France, méthodiquement, les « autorités » s'appliquent à les réaliser et se préoccupent d'employer les émissions à étendre la culture et à développer le goût des innombrables auditeurs. Pour y parvenir, évidemment, elles ne se contentent point de louer à l'occasion tel ou tel spectacle, tel ou tel concert. On savait — et très longtemps à l'avance, en Allemagne (et en France) — que certaines représentations du *Festspiel* de Bayreuth seraient diffusées. Et ce n'est là qu'un exemple entre cent autres. Ici, il semble que l'on obéisse à des préoccupations démagogiques: des spectacles et des concerts comme ceux que transmettent les postes allemands, on les qualifie d'« aristocratiques ». On ne voit point, ou l'on feint de ne pas voir, que ce qui est diablement aristocratique, au contraire, c'est de trouver suffisante pour le peuple la niaise médiocrité des programmes élaborés à son intention ou « loués » pour son ébaudissement occasionnel. On paraît se soucier plus d'abêtir les auditeurs que de les éduquer. Il y a des exceptions, évidemment (tels concerts de Radio Colonial signalés ici, par exemple, et parce que ce poste d'Etat a la bonne fortune de posséder un directeur et un chef d'orchestre pleins d'allant et d'initiative); ces exceptions, si rares, confirment la règle. Mais on répète de cent façons que l'Opéra et l'Opéra-Comique sont des théâtres parisiens, que Paris, en conséquence, devrait seul les entretenir; que, dans l'état actuel des mœurs, de tels théâtres ne correspondent plus au goût du public. Les concerts symphoniques, d'autre part, sont victimes de la même crise qui atteint si durement les théâtres lyriques. Je voudrais savoir où le ministre des P.T.T. « louera » au tarif syndical ou même à un tarif dix fois plus élevé, un spectacle ou un concert lorsque théâtres lyriques et concerts symphoniques seront morts de leur belle mort. La T.S.F. française débitera alors tous les jours, sans aucun doute, opérettes viennoises et comédies lyriques américaines. Qu'importe?

C'est toujours de la musique, puisque cela fait vibrer les haut-parleurs... Mais l'art français, que devient-il dans cette affaire?

On s'en soucie fort peu, évidemment, et c'est absurde et lamentable. Nos hommes politiques n'ignorent cependant point que la musique — et la bonne musique même — *fait vivre* une quantité de citoyens; qu'elle est l'un des éléments, et point négligeable, de nos échanges avec l'étranger. Et puis encore que sa diffusion sert d'une manière d'autant plus efficace notre prestige que la langue musicale est d'intelligence universelle. Mais les vérités de La Palice sont, de toutes les vérités, les moins évidentes, puisqu'il faut les répéter sans cesse.

Comment donc espérer qu'un miracle se produira, que la radiodiffusion française sera dotée d'un statut libéral, établi avant toute chose avec la préoccupation de servir l'art français et non point l'intérêt des entrepreneurs de toute sorte, dont les moins respectables sont précisément ceux qui cachent sous le faux-semblant de l'art la véritable nature de leurs entreprises?

RENÉ DUMESNIL.

LINGUISTIQUE

F. Brunot: *Histoire de la langue française*, t. VI (le XVIII^e siècle), 2^e partie (la langue postclassique), par Alexis François; A. Colin.

Je n'ai point, Dieu merci! à parler dignement de l'ensemble de l'**Histoire** de M. Ferdinand Brunot. Le bonheur ne se raconte pas, disent les romanciers dans un bref épilogue, après avoir été au mariage de l'héroïne et du héros sympathiques; et moi je dis, arrivé au bas de la page 1405 de ce XVIII^e siècle: l'admiration ne se raconte pas. Ne suffit-il pas de juger de ce volume comme j'ai fait de l'œuvre en général, ici, un jour, en me servant des termes « solidité objective et art complet »? Mais ce ne serait pas me répéter! Car, dans le grandiose monument total, ce bâtiment-ci est le travail de deux architectes; or, on ne le sent point; forte marque d'art objectif et de complète solidité.

De la section sur la Grammaire au XVIII^e siècle, une des impressions à retenir est qu'elle réduit à sa juste valeur, à